

Guide de rédaction des références bibliographiques

A) Etablissement de la bibliographie

Il existe plus d'une façon d'établir une bibliographie. Ce document a pour objet de proposer un système. Quel que soit le modèle adopté, il est indispensable de l'appliquer de manière systématique.

La bibliographie s'articule en **2 parties** :

1. **SOURCES** (partie qui peut être subdivisée en sources manuscrites et sources imprimées)
2. **OUVRAGES** et **ARTICLES**

En règle générale, chacune de ces parties est ordonnée **par ordre alphabétique des noms d'auteurs**

• Schéma de la notice bibliographique d'un livre :

Prénom NOM DE L'AUTEUR, Titre. sous-titre, Lieu de publication : éditeur, année de publication^{édition}, (date de la première édition¹), nombre de tomes ou de volumes, nombre de pages.

Pierre MORREN, *La vie lausannoise au XVIIIe siècle. D'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève : Labor et Fides, 1970, 622 p.

Jürgen HABERMAS, *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit de l'allemand par Marc B. de LAUNAY, Paris : Payot, 1978 (éd. originale allemande 1962), 324 p.

Donald H. PENNINGTON, *Europe in the Seventeenth Century*, London ; New York : Longman, 1989², (1970¹), 622 p.

Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris : A. Colin, 1979⁴, (1949¹), 2 vol.

Si certaines informations ne sont pas mentionnées dans l'ouvrage à bibliographier, on l'indique entre crochets droits à l'endroit concerné. Les abréviations sont : [s. l.] = sans lieu d'édition ; [s. n.] = sans nom d'éditeur ; [s. d.] = sans date. Si l'on peut rétablir avec certitude une indication qui ne figure pas dans l'ouvrage, on le signale en plaçant cette information entre cochetts droits.

Vincenzo FERRONE et Daniel ROCHE (dir.), *Le Monde des Lumières*, [Paris] : Fayard, 1999, 637 p.

S'il y a **plus de 2 auteurs**, on notera le nom du premier auteur ou directeur/éditeur du volume, suivi de *et alii*.

Ex: Jean TULARD *et alii*, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris : Robert Laffont, 1987, 1213 p. (coll. Bouquins).

S'il y a lieu, l'ouvrage doit être suivi, entre parenthèses, de la collection dont il est issu :

Ex: Eugène BACH *et alii*, *La cathédrale de Lausanne*, Bâle: Birkhäuser, 1944, XII, 458 p., (coll. Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud ; n° 2).

En ce qui concerne les sources rééditées, il faut, dans la mesure du possible, indiquer entre crochets droits la date de la première publication du texte.

Ex: MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, Victor GOLDSCHMIDT (éd.), Paris : Garnier Flammarion, 1979, 2 vol. [1^{ère} éd. 1748].

- **Schéma de la notice bibliographique d'un article de revue :**

Prénom NOM DE L'AUTEUR, « Titre de l'article », *Nom de la revue*, n °, année, pages.

Ex: Monique COTTRET, « Du jansénisme au libéralisme. Itinéraires de quelques abbés du siècle », *Dix-huitième Siècle*, n° 34, 2002, p. 53-66.

- **Mention d'un article dans un livre collectif :**

Ex: Léon VOET, « L'offre : diversification de la production, tirage, prix des livres. Le cas de l'Officina Plantiniana à Anvers (1555-1589) », in Simonetta CAVACIOCCHI (dir.), *Produzione e commercio della carta e del libro sec. XIII-XVIII*, Firenze : Le Monnier, 1992, p. 565-582.

René MARTIN, « Voltaire lecteur de Tacite », in Raymond CHEVALLIER (dir.), *L'Antiquité gréco-romaine vue par le siècle des Lumières*, Tours : Centre de recherches A. Piganiol, 1987 (coll. Caesarodunum ; n° XXII bis), p. 339-357.

- **Mention d'un texte introductif :**

Ex: Jacques BERCHTOLD et François ROSSET, « Avant-propos », in Jacques BERCHTOLD et François ROSSET (dir.), *L'amour dans La Nouvelle Héloïse. Texte et intertexte*, Actes du Colloque de Genève (10-12 juin 1999), *Annales Jean-Jacques Rousseau*, n° XLIV, 2002, p. 11-15.

Michel VOVELLE, « Préface », in Jean-Baptiste LOUVET, *Mémoires*, Paris : Desjonquères, 1988 [1^{ère} éd. 1795], p. 1-XXIV.

B) Référence en bas de page (note infrapaginale)

Toute référence (source, monographie ou article) mentionnée pour la **première fois** doit figurer sous sa forme complète, suivie de la page ou des pages (p.) auxquelles on se réfère. On met un point à la fin de cette référence.

Ex : Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris : A. Colin, 1979⁴, (1949¹), vol. 2, p. 56.

Par la suite, la même référence sera indiquée sous une forme abrégée aisément identifiable + page(s).

Ex: F. Braudel, *La Méditerranée*, vol. 1, p. 95.

Dans certains ouvrages ou certaines revues, vous pourriez trouver aussi les formes *op. cit.* (ouvrage cité) et *art. cit.* (article cité) à la place de la forme abrégée du tire.

Quand deux ou plusieurs références identiques se succèdent, on se contentera d'indiquer : *Ibidem* (souvent abrégé *Ibid.*), suivi de l'indication des pages auxquelles on se réfère.

Quand on renvoie successivement au même auteur de livres ou d'articles différents, on se contente de remplacer les nom et prénom par *Idem* (abr.: *Id.*) ou *Eadem* (abr.: *Ead.*) s'il s'agit d'une femme.

N. B.: Tous les **mots en latin ou en langue étrangère** employés dans le texte ou dans les notes de bas de page doivent y figurer **en italique**.

C) Comment constituer une bibliographie ?

- Interroger les bases de données informatiques : en procédant par mot clé sur RERO, on peut établir une première ébauche de bibliographie. Attention : cela ne vaudra que pour les monographies et non pour les articles. RERO vous indiquera le nom des revues à disposition, mais pas les articles qu'elles contiennent.
- Passer en revue la bibliographie des ouvrages d'historiens ayant travaillé sur le thème qui vous intéresse. Plus ils sont récents, plus les informations bibliographiques sont intéressantes. Ne pas oublier de consulter les notes de bas de page, lesquelles contiennent des références qui ne sont pas toujours reprises dans la bibliographie.
- Si vous estimez que telle ou telle revue a une chance de contenir des articles vous intéressant, il est conseillé d'aller consulter les index qui paraissent périodiquement pour la plupart d'entre elles. Ceux-ci permettent de faire des recherches par mot clé, nom d'auteur, titre, etc.
- Pour des recherches systématiques, on peut recourir aux bibliographies thématiques et/ou nationales. Ces bibliographies imprimées sont accessibles au rayon « Bibliographie » de la BCU/D. Par ailleurs, de nombreux outils bibliographiques sont consultables en ligne, via PÉrunil ou au service de référence de la Bibliothèque cantonale (par exemple accès en ligne aux *Historical Abstracts*). Il est également recommandé d'avoir recours aux CD-Rom disponibles au service de référence. Notez toutefois que ces bibliographies sont toujours en retard d'une année ou deux par rapport aux publications, le temps de les recenser et de les éditer.
- Internet permet de se connecter très facilement aux bases de données de grandes bibliothèques comme la Bibliothèque Nationale de France (<http://www.bnf.fr/web-bnf/cat-imp.htm>) ou la *Library of Congress* (<http://lcweb.loc.gov/catalog/>). Ces catalogues sont sans cesse réactualisés et référencent donc les ouvrages les plus récents.
- Pour trouver les références les plus récentes : consulter les libraires / éditeurs spécialisés ou leur site internet.
- A signaler également les sites consacrés à l'histoire en général. Ils sont légion, on y trouve de tout (au niveau de la qualité). On peut facilement passer de l'un à l'autre grâce aux liens qu'ils ne manquent pas de proposer.
- Méthode empirique : se promener entre les rayons de la bibliothèque, notamment dans la zone réservée à l'histoire, et y laisser traîner ses yeux. On a souvent de bonnes surprises !

Il va de soi qu'une recherche bibliographique bien menée doit combiner différents supports ou méthodes.